

Le Petit Chavanais

Saint Bonnet de Chavagne

N°69

3ème trimestre 2020

Infos pratiques

Mairie ouverte les lundis, mardis, vendredis de 16 h à 18h et le mercredi de 9 h à 12 h.

fermée :

du lundi 19 au mercredi 21 octobre

Contact :

Tél. : 04 76 38 50 68

Fax : 04 76 38 11 43

mail: mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr

Service technique :

Dominique DUPUIS 06 89 88 25 35

Ecole St Bonnet : 04 76 38 04 62

Ecole Montagne : 04 76 36 45 67

Communauté de Communes :

04 76 38 45 48

EAU/ASSAINISSEMENT

Numéro d'astreinte :

04.76.36.94.01

Agenda

Exposition à l'Arthaudière jusqu'au 25 octobre :

"Usages non sanitaires"

samedi et dimanche de 15h à 19h.

14 octobre : Soirée numérique organisée par « La dynamo » à 19h.

24 octobre : Rallye de la Noix.

Pour les habitants qui en ont besoin pensez à demander votre dérogation en mairie.

20 Novembre : commande fruits de mer à la salle des fêtes organisée par le comité des fêtes.

Les travaux de mise en place du réseau fibre continuent du 12 octobre au 30 novembre avec un trafic perturbé sur les zones suivantes: centre village, route du Vernay, les Betters, la Suffranerie, Fayet et les Vallins.

Salut toi ado Chavanais!

Tu as entre 10 et 20 ans, ton avis nous intéresse. La commune souhaite mieux te connaître pour cerner tes attentes et besoins en matière de loisirs. Nous réalisons cette enquête pour développer le «secteur jeunesse». Nous te remercions de prendre un peu de temps pour répondre à ce questionnaire qui restera anonyme. Une fois rempli, tu peux le déposer à la mairie, ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante: mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr avant le 1 novembre. Tu peux aussi télécharger le questionnaire sur le site communal en format PDF.

L'assemblée générale du Sou s'est tenue le Mardi 29 Septembre 2020.

Comme chaque année les bilans moral et financier de l'année écoulée ont été présentés.

Malgré une année particulière, les comptes du Sou des écoles se portent bien. Nous remercions Mme Lambert Priscilla et Mme Genin-Lommier Nancy, démissionnaires, pour leur implication au sein du Sou. Un petit clin d'œil plus particulier à Mme Genin-Lommier Nancy pour sa recherche plus qu'active de lots ce qui nous a permis d'avoir de si beaux lots.

Suite à un vote la nouvelle équipe se constitue de : Mme Da Rocha Patricia : Présidente, Mme Palue Mathilde et M. Porotti Anthony, : Vices-présidents, Mme Prunelle Aurélia : Secrétaire, Mr Yamanaka Tony et Mme Renaux Céline : Vices-secrétaires,

Mme David Audrey : Trésorière, Mme Félandes Céline : Vice-trésorière.

C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons Mmes Palue Mathilde et Renaux Céline au sein du bureau.

Nous remercions les fidèles membres actifs qui nous aident depuis plusieurs années.

A NOTER : PROCHAINES MANIFESTATIONS :

-Vente de sapins de Noël sur commande en décembre à l'école de ST BONNET DE CHAVAGNE.

-L'Escape Game en juin (report de l'année précédente).

Pour toutes ces manifestations nous vous communiquerons les dates précises ultérieurement.

-Suite aux restrictions sanitaires en cours et ne connaissant pas l'évolution nous avons décidé d'annuler le Loto. Nous réfléchissons à une manifestation type tombola.

Adresse mail: associationdusoudesecoles@gmail.com



Retrouvez-nous sur:

www.saint-bonnet-de-chavagne.fr





Edito

La rentrée cette année a une senteur particulière. La reprise du chemin des écoles, collèges, lycées et universités n'est pas chose facile pour nos jeunes. Le coronavirus a malheureusement repris de l'offensive en cette fin d'été. Comment relancer les activités dans de telles conditions ? Les contraintes imposées, la peur propagée par des médias ou des réseaux sociaux peu scrupuleux nous obligent à prendre beaucoup de précautions dans les décisions prises au niveau communal. Au sein des écoles du RPI nous avons tout mis en œuvre avec les enseignants pour que les enfants soient en sécurité et qu'ils puissent apprendre en toute sérénité.

Les associations reprennent progressivement quelques activités. Une soirée cinéma plein air organisée par le comité des fêtes a conquis la centaine de spectateurs présents début septembre. De nombreuses expositions au Château de l'Arthaudière se sont succédées et resteront jusqu'à fin octobre. L'ouverture de la chasse sous l'égide de l'ACCA s'est déroulée sans encombre. Le Sou des écoles s'est réuni en Assemblée Générale pour préparer une nouvelle année. La Dynamo, association de l'EVS intercommunale, animera une soirée numérique en octobre. Enfin, des cours de Yoga sont dispensés tous les jeudis soir à la salle des fêtes pour le bien être de tous. Toutes ces activités sont orchestrées dans le respect des distances, des gestes barrières, du port du masque et des dernières consignes préfectorales.

Le monde économique a repris ces activités avec les règles sanitaires en vigueur. Certains secteurs sont en grandes difficultés et les emplois sont menacés. Le milieu médical est à nouveau très sollicité. Une fois de plus, dans nos communes rurales, nous constatons sans fondement le départ du médecin généraliste.

Restons positif et solidaire au sein de notre commune.

Jean-Claude Darlet

C'est reparti pour une nouvelle année à l'école !

Ce début d'année scolaire marque un renouveau dans l'école de Saint-Bonnet de Chavagne avec le départ de la directrice Nathalie Bourroux et l'arrivée de Florian Cottaz. 60 élèves sont scolarisés à Saint-Bonnet de Chavagne cette année. Ils sont répartis sur 3 classes. Les Petites et Moyennes Sections avec Sandrine Genet et Nathalie Desnos, les Grandes Sections/CP avec Delphine Dénarié, les CE1/CE2 ont pour maître Florian Cottaz.

De nombreux projets sont envisagés pour cette année. Certains sont encore en fabrication. Voici ceux que nous pouvons vous annoncer :

-9 octobre, des Olympiades rassemblant tous les élèves du regroupement pédagogique au château de l'Arthaudière.

-15 octobre, devant l'école, exposition des œuvres des élèves dans le cadre du projet « La Grande Lessive ».

- Les élèves de CE1 et de CE2 participeront au projet Théa, qui se fait en collaboration avec des comédiens de la compagnie des Gentils. Il aboutira à une représentation des élèves dans la salle du Diapason.

Nous souhaitons une bonne rentrée et une bonne année à tous, enfants, parents et enseignants, pleine de projets et de progrès !

Les services périscolaires ont repris leurs fonctionnements habituels dans le respect des gestes barrières. Les repas sont de nouveaux livrés en liaison chaude. Nous insistons sur l'importance de l'anticipation de la réservation des repas.



Compte rendu du Conseil Municipal

21 juillet

-Constitution de groupe de travail, six groupes ont démarré : volet accessibilité, voirie, gestion des bâtiments communaux et salles, gestion des bâtiments de l'école, énergie, relation communes adolescents.

-Le maire a commenté et expliqué les différents postes de fonctionnement et d'investissement, la réalisation du budget est conforme au prévisionnel. Il a proposé une décision modificative suite à l'évolution des dépenses de fonctionnement concernant les subventions allouées aux associations et les indemnités des élus. L'équilibre se fait par l'augmentation du poste « impôts et taxes » résultant de la progression des taux de taxes locales. Voté à l'unanimité.

-Election des titulaires et suppléants présents aux commissions thématiques de Saint Marcellin Vercors Isère communauté.

-Divers: Le petit chavanais sera bientôt numérique, une prime de 1000€ est allouée aux employés communaux présents durant le confinement.

15 septembre

-Point sur la rentrée scolaire : La désinfection des locaux implique la mise en place d'amplitude horaire plus large du personnel en place. Une réflexion est lancée pour clarifier les conditions d'inscriptions aux services périscolaires.

-Bâtiments communaux : réalisation en cours d'un état des lieux du matériel appartenant à la commune et aux associations. créer un règlement d'utilisation de la salle des fêtes et du château de l'Arthaudière.

-Energie : Discussion en cours avec la communauté de communes pour une éventuelle mutualisation de l'achat d'électricité. L'association « Centrale villageoise du Vercors » est venue présenter son projet consistant à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public en contrepartie de rémunération.

-Accessibilité : Le dossier de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est en cours de mise à jour.

-Le maire a proposé de mettre en place le droit de préemption urbain renforcée, qui permet à la commune de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat. Voté pour à l'unanimité.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site <http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

Bien Vivre Ensemble

STOP à l'incivilité!

Nous avons constaté au début du mois de septembre des dépôts sauvages autour des moloks du point d'apport des Gonnots, ainsi que la détérioration et le pillage du bac à vêtements.

Nous travaillons, actuellement, sur ce site avec les services de la communauté de communes, afin de prévoir un ramassage supplémentaire et le déplacement du bac à vêtements sur le village. Soyez vigilant et n'hésitez pas à nous faire remonter en mairie tous problèmes et suggestions concernant les points d'apports de la commune. Rappel des points d'apports : Les Gonnots, les Betters, lotissement Bel Air, les Carrets.



Nous avons noté des incivilités lors de la rentrée ou de la sortie de l'école concernant le stationnement de certaines voitures. C'est pourquoi, nous vous rappelons que le stationnement est interdit en dehors des places de parking prévues à cet effet (Place de la Cure, Place du Souvenir Français, les parkings en face et à côté du café LAMBERT).



Vos voitures ne doivent pas empiéter sur la rue du Marquis de la Porte, entre les pots de fleurs, le long des maisons en face de l'école, devant l'école. Il en va de la sécurité de nos enfants et de tous.

La Gendarmerie passera régulièrement sur notre commune afin de relever les incivilités.

Nous vous rappelons également que la vitesse est limitée à 30 km/h au sein du village. Nous comptons sur la bonne volonté de tous.

Petit rappel aux amateurs de noix! Il est interdit de ramasser les noix dans les vergers, qui sont des propriétés privées. Les producteurs laissent justement tomber les noix au sol pour les récolter! Ils les ramassent en plusieurs passages en fonction de la maturité des noix, de la météo et de leur équipement/organisation. La récolte peut ainsi durer 3 à 4 semaines voire plus selon les secteurs. Merci de respecter leur travail et les fruits de ce travail.

La saison de la chasse a repris, la gestion de la faune permet de réguler les espèces et de protéger les cultures. Le respect du règlement et la communication entre tous les utilisateurs de la nature permet la sécurité de tous. N'hésitez pas à porter des couleurs vives. Le règlement est disponible sur le site communale. Le jour de fermeture hebdomadaire est le vendredi.

Brèves

La bibliothèque réouvre ses portes à la salle de la mairie les samedi 24 octobre, 21 novembre et 5 décembre de 9 h30 à 12h. La première matinée sera consacrée à l'organisation de son fonctionnement et au recueil de vos attentes.



A l'église, mercredi 30 septembre, une rencontre entre un groupe d'élus et la responsable de l'entreprise chargée de la restauration des vitraux, a permis de finaliser le lancement des travaux.

Les travaux pour la fibre continuent. Le tracé jusqu'à Chatte est effectué, la prochaine étape est le raccordement avec Saint Lattier. Ces travaux vont perturber la circulation dans le village et sur la route du Vernay qui sera fermée une semaine en novembre. Vous pouvez consulter le tracé sur le site communale.

Annuaire des entreprises agricoles et commerciales. Vous êtes artisan, commerçant, agriculteur..... vous exercez votre métier sur Saint bonnet de Chavagne. Vous voulez figurer sur l'annuaire de la commune. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou en nous contactant par mail :

mairie@saint-bonnet-de-cahavagne.fr



YOGA

Venez profiter du cours de Yoga qui se déroule le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45 à la salle communale prodigué par Stéphanie Azau professeur agréée. La première séance est offerte.



Portrait d'un chavanais

Alexis Doyon est un jeune chavanais de 24 ans. Il est arrivé sur notre commune en juillet 2015 en colocation avec un camarade de sa classe de BTS ACSE réalisé en apprentissage à la MFR de Chatte. Suite à l'obtention de son diplôme, il est resté sur St Bonnet de Chavagne et est embauché en tant qu'ouvrier agricole dans les communes environnantes.

Il rentre chez les pompiers de St Hilaire du Rosier en juin 2017. C'est une activité qui attirait Alexis depuis plusieurs années. Ce qui l'a poussé à faire du bénévolat chez les pompiers, c'est l'aventure, le fait d'aider les autres. Depuis qu'il y est, il a trouvé une deuxième famille car il y a une très bonne entente au sein de cette caserne. Alexis est 1^{ère} classe et le seul pompier de St Bonnet de Chavagne à la caserne de Saint Hilaire du Rosier.

Pour certains, vous allez le rencontrer lors de la vente des calendriers en cette fin d'année. Et si vous voulez les rejoindre, n'hésitez pas à pousser les portes de la caserne de St Hilaire du Rosier ou en discuter avec Alexis si vous le croisez au détour des chemins de St Bonnet de Chavagne. Merci à lui (et tous les pompiers de St Hilaire du Rosier) de nous aider, nous protéger tous les jours au péril de sa (leurs) vie (s).

Le comité des fêtes

En cette fin d'été le comité vous a proposé une soirée cinéma en plein air au château. «Roxane», un film drôle, touchant, et réaliste sur les difficultés de survie des petites exploitations. Environ quatre vingt dix personnes se sont déplacées.

C'est la seule activité estivale que nous vous avons proposé, crise sanitaire oblige.

Nous espérons pouvoir faire la vente de fruits de mer (huître, moule, crevette, saumon) pour les fêtes de fin d'année, les commandes auront lieu le 20 novembre à la salle des fêtes mais sans dégustation. Nous vous tiendrons informés. Au plaisir de se retrouver lors d'une manifestation.

Les amis de l'Arthaudière

Après trois décennies d'existence et initiées par un ministre dont c'est la fierté, les journées du patrimoine sont à présent un rituel national. Ce dimanche après-midi du 20 septembre, les visiteurs étaient au rendez-vous à l'Arthaudière pour voir ou revoir ce site communal, classé monument historique.

L'association des « amis de l'Arthaudière » était là aussi pour les accueillir. L'incertitude météorologique n'a pas découragé ces passionnés de vieilles pierres qui sont finalement venus nombreux.

USAGES NON SANITAIRES



Exposition de créations déconfinées sur base de déchets industriels

Bernard Moulin Anna Michel Patrick Viron Lyvie Comba
Hélène Henckens Angèle Dose Jef Claude Bougdour
Sylvie & Gérard Audinot Laure Lantier Marine Cuvelier

du 26 septembre au 25 octobre 2020

Les samedis et dimanches de 15 h à 19 h.



En matinée, les « amis de l'Arthaudière » étaient également ravis de recevoir une délégation du Conseil Municipal, autour de Jean-Claude Darlet, maire, qui avait répondu favorablement à cette invitation.

Un rendez-vous important pour les élus qui ont ainsi eu l'occasion de faire plus ample connaissance avec les membres de l'association.

Mais surtout, celui-ci a été un échange convivial pour mieux appréhender l'histoire du site, celle d'hier et d'aujourd'hui, des actions de sauvegarde et d'animations entreprises en complémentarité entre la commune et l'association.



Etat civil

du 1 juillet au 25 septembre 2020

Mariage:

Emilie DURIEZ et Arnaud GUTIERREZ, le 01 août

Décès :

Monique GAILLARD, née MONNET, le 17 août

La recette d'Iz

Le Vercors vous connaissez?

Ingrédients:

50cl crème fraîche fluide

4 Œufs

3 sachets de sucre vanillé

6 cuillères à soupe de sucre

1 sachet de praline ou noix

1 bouteille de caramel liquide (250 gr)

2 meringues

Battre la crème fraîche très ferme.

Monter les blancs en neige.

Battre les jaunes avec les sucres. Incorporez la crème fraîche puis les blancs.

Mélanger très délicatement.

Tapisser le moule de caramel puis verser la moitié du mélange, mettre la meringue brisée grossièrement, y ajouter les pralines/noix et le reste de caramel. Puis recouvrir avec le reste de la préparation.

Mettre au congélateur environ 3 h avec un couvercle.

Régalez-vous!

Toutes les informations et de nombreuses photos sur : www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

Retrouvez le Petit Chavanais au format numérique en rubrique « Vie Municipale » ainsi que la totalité des comptes-rendus des conseils municipaux.

Imprimeur : Mairie de St Bonnet de Chavagne Le Village 38840 St Bonnet de Chavagne - Directeur de publication : DARLET Jean-Claude - Rédacteurs : Elus municipaux, responsables d'associations, Directeur des écoles - Numéro ISSN Dépôt légal à parution